

DÉROGATION MINEURE N° 2025-0008

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 19 janvier 2026 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

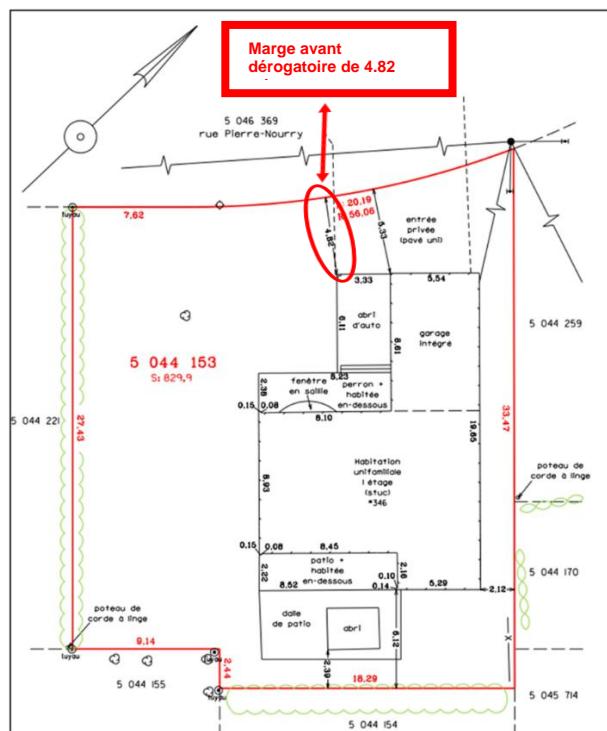
Numéro de lot : 5 044 153 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (2).

Adresse : 346, rue Pierre-Nourry, à Nicolet.

Zone : H09-109.

Nature et effet : Tel que présenté au plan de localisation réalisé par monsieur François Beaubien, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 1252, portant le numéro de dossier 251032 et daté du 24 novembre 2025, d'autoriser :

- L'implantation de l'abri d'auto rattaché au bâtiment principal avec une marge de recul avant de 4,82 mètres au lieu du minimum de 6 mètres prescrit par le *Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet*, et
- L'implantation d'un garage avec une marge latérale de 5,33 mètres au lieu du minimum de 6 mètres prescrit par le *Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet*.



Extrait du plan du certificat de localisation

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À NICOLET ce 17 décembre 2025.